

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 13 mars 2019**

Communication n° 11/03.2019

Objet: acquisition d'un véhicule au gaz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans l'optique de favoriser le développement durable et en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie, la Municipalité a décidé d'acquérir des véhicules propres dans le cadre du renouvellement du parc automobile du service de la voirie et des parcs.

Les collaborateurs du service ont pu tester des véhicules utilitaires électriques ou hybrides fabriqués artisanalement par de petites sociétés. En effet, à l'heure actuelle, les grands constructeurs n'ont pas encore transféré leurs motorisations sur les véhicules utilitaires.

Le gaz naturel paraît aujourd'hui être une bonne alternative à l'électricité. Ainsi, la Municipalité a accepté de remplacer un véhicule en fin de vie par un Piaggio Porter Top Deck. Celui-ci a été immatriculé à mi-février et sillonne désormais les rues du village.

Le local de la voirie étant raccordé au gaz, une station de remplissage y a été installée.

Les voitures à gaz naturel émettent environ 10 à 20% moins de dioxyde de carbone (CO₂) que les véhicules à essence ou diesel. Il faut ajouter au gaz naturel 22% de biogaz pour qu'il puisse être vendu en suisse comme carburant. En outre, la taxe automobile est également plus avantageuse, puisqu'elle bénéficie d'un rabais de 75%.

Le gaz naturel comprimé sera également favorisé lors des futurs changements de véhicules du service de la voirie et des parcs.

Pour terminer, nous relevons que nous avons obtenu une subvention pour l'acquisition de ce véhicule, ainsi que pour l'installation de la station de remplissage.

La Municipalité

Saint-Prex, le 13 mars 2019/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely au 079 354 15 83